

LES PROJECTIONS FINANCIERES ET L'EQUILIBRE DES REGIMES DE RETRAITE

Fiche n°6

Projection de la situation financière du système de retraite

La part des dépenses de retraite dans le produit intérieur brut

Les dépenses de retraite représentent en 2000 environ 11,6% du produit intérieur brut, soit environ 1070 milliards de francs. Les besoins de financement du système de retraite à l'horizon 2020 et à l'horizon 2040 sont les suivants :

Part des dépenses de retraite dans le PIB et besoin de financement en points de PIB (scénario économique de référence et maintien de la réglementation actuelle)

	2000	2010	2020	2040
Part des dépenses de retraite dans le PIB	11,6 %	11,8 à 11,9 %*	13,6 à 13,8 %*	15,7 à 16 %*
Besoin de financement en points de PIB	- 0,2	0,2	2	4

* La fourchette présentée correspond à deux hypothèses (H1 et H2) sur l'évolution de la pension du régime général, dues à des incertitudes techniques.

Les résultats par régime

Deux types de résultats sont indiqués pour chaque régime. Le premier solde, dit "solde technique", est la différence entre les cotisations et les prestations. Le second, dit "solde élargi", retrace l'écart entre cotisations et prestations, auquel s'ajoutent divers transferts financiers, tels que les transferts de compensation, les subventions versées par l'Etat, les impôts et taxes affectés, etc. Les produits financiers ne sont pas inclus.

Ces soldes sont affectés par la très forte dégradation projetée du rapport entre le nombre d'actifs cotisants et le nombre de retraités. Ce rapport serait pratiquement divisé par deux entre 2000 et 2040, passant d'environ deux cotisants pour un retraité à un pour un. Seuls les régimes dont l'équilibre démographique est déjà très dégradé (SNCF, exploitants agricoles, régime des mines) ne connaîtraient pas de nouvelles dégradations.

Evolution des soldes par régime en milliards d'euros 2000

	Solde technique (cotisations – prestations)				Solde élargi (y compris frais de gestion, compensation, subventions, impôts...)			
	2000	2010	2020	2040	2000	2010	2020	2040
CNAV H1	1,5	0,8	-10,9	-39,7				
CNAV H2	1,5	-0,5	-15,2	-49,6				
CNAV H1* + sal. agricoles					0,1	-0,2	-11,1	-36,5
CNAV H2* + sal. agricoles					0,1	-1,6	-15,5	-46,7
AGIRC	0,3	1,4	-1,6	-3,8	-0,1	1,0	-1,9	-4,1
ARRCO	3,9	6,5	0,0	-13,2	2,9	5,4	-1,1	-14,2
IRCANTEC	0,2	0,1	-0,6	-2,0	0,2	0,0	-0,6	-2,1
Fonction publique d'Etat**	0,0	-9,5	-20,2	-36,8	0,0	-8,2	-18,7	-35,2
CNRACL	2,7	-0,6	-7,5	-20,5	-0,3	-3,3	-9,3	-19,9
SNCF	-2,7	-2,7	-2,7	-3,0	0,0	0,1	0,3	0,7
IEG	0,0	-0,7	-1,7	-1,1	0,0	-0,6	-1,6	-1,2
RATP	-0,4	-0,4	-0,6	-0,7	0,0	0,0	-0,1	0,0
CANCAVA	-0,7	-1,0	-1,2	-1,8	-0,2	0,1	0,3	0,1
CNAVPL	0,4	0,5	0,1	0,2	0,0	0,1	-0,1	0,0
Exploitants agricoles	-6,4	-5,8	-4,6	-3,4	-0,2	-0,4	-0,2	0,0
Autres régimes***	-5,6	-6,1	-7,4	-8,0	-0,5	-0,5	-1,8	-2,6

*) Les deux hypothèses H1 et H2 reflètent une incertitude technique sur l'évolution de la pension moyenne de la CNAV.

**) C'est par convention que ces soldes sont nuls en 2000, en raison du choix retenu pour calculer les cotisations implicites employeur d'équilibre et les subventions.

***) Les autres régimes comprennent l'ORGANIC, le régime des mines, des ouvriers de l'Etat, des marins, de la Banque de France, des cultes, des clercs de notaires.

Source COR, 2001